

- Mesure 4 : Réduction des taux d'intérêts bancaire pour les projets de la petite hydroélectricité.
- Mesure 5 : Décision gouvernementale de doter certaines zones éloignées du réseau de petites hydro-électricité.
- Mesure 6 : Faciliter la fluidité des démarches administratives.

5. Plans d'Actions et idées concrètes

Ce sous-chapitre présente des Plans d'Action et des Idées de projets à réaliser de façon concrète.

5.1 Plans pour des actions et mesures nationales pour le Secteur Energie

Les plan d'Actions et mesures nationales de transfert des technologies de réduction des émissions des GES dans le Secteur Energie doivent répondre également aux objectifs de développement durable qui consistent à :

- satisfaire les besoins en énergie tout en sauvegardant l'environnement,
- Faciliter l'accès d'une grande partie de la population, surtout celle rurale, à l'énergie moderne,
- Réduire les GES pour rendre l'environnement sain et agréable et
- Rendre l'électricité accessiible à tous, particulièrement les populations rurales.

Tableau N° 28 : Plan d'Actions pour le Secteur Energie

Mesures	A quoi servent les mesures	Acteurs	Activités	Chronogramme	Coûts	Indicateurs de résultats
Prets à long terme adaptés aux ENR, aux conditions étudiées	Emprunts faciles pour les Porteurs de projets, pour les importateurs	-Institutions bancaires -Ministère chargé de la salubrité -Anasur -CIAPOL	- Instituer un fonds de promotion des EnR, -Favoriser l'accès aux mécanismes de financement appropriés, -Mettre en place un système tarifaire incitatif.	2013-2020	28 000 000 F CFA, soit 42 683 Euros dont l'Etat supporte les 60%	-Les textes -Les Prêts à long terme accordés
-Créations de Banque agricoles aux intérêts bas pour les agriculteurs	Les prêts sont adaptés aux conditions des agriculteurs	-Ministère de l'Agriculture -ANADER -Le Comité de gestion du café-cacao -Le FIRCA -Les ONGs de l'agriculture	-Définir les activités différents de celles des banques commerciales -Décider de la hauteur du capital social -Lancer les actions	2013-2020	10 000 000 000 F CFA soit 15 243 902 Euros dont la participation de l'Etat de 20%, le reste étant obtenu par souscription à des actions	-Les textes de création L'existence de la banque
Allègements fiscaux et exonérations de taxes pour les importateurs de technologies	Les importateurs et utilisateurs de technologies doivent se sentir sans contraintes pour mener à bien leur opération	-Le Ministère chargé de l'Economie et des Finances -La Direction Générale de l'Impôt -La Douane	-Faire des réunions avec la douane et l'impôt pour leur expliquer l'importance de cette mesure	2013-2020	500 000 000 F CFA soit 762 195 Euros dont l'Etat finance les 100%	-Les textes -Les factures
Renforcement de capacité aux décideurs des politiques de développement	Pour être avertis sur les questions des technologies et les inclure dans les plans de développement	-Tous les Ministères -Toutes les institutions de politique de développement	-Organiser des Ateliers -Faire des spots publicitaires sur les technologies du Secteur	2013-2020	500 000 000 F CFA soit 762 195 Euros dont la participation de l'Etat est de 40%	-Les TDR des ateliers -Les modules de formation
Mise en place de mesures	Pour l'utilisation massive des	-Ministère chargé de	- Instituer un fonds de		50 000 000 F CFA soit 76 295	-Les décrets ou Arrêtés

incitatives	technologies des Déchets	l'Economie et des Finances -PME -PMI	promotion des EnR, -Favoriser l'accès aux mécanismes de financement appropriés , -Mettre en place un système tarifaire incitatif.	2013-2030	Euros dont la participation de l'Etat est 40%	
Mise en place d'un développement de la Recherche- Développement(RetD)	Pour développer la technologie sr place	-Ministère chargé de la Recherche -CNRA -I2T	-Renforcer le dispositif de formation existant pour la création d'une expertise locale, - Appuyer le développement des échanges, - Associer les chercheurs dans les programmes pilotes (petite hydroélectricité), - Faire de l'Institut de Recherche en Energie Nouvelle et renouvelable (IREN) le point focal des activités et mettre aussi à sa disposition un financement adéquat.	2013-2040	50 000 000 F CFA soit 76 295 EUROS dont la participation de l'Etat est 40%	-Les Decrets ou Arretés